



FONDATION RENÉ CASSIN

53^e SESSION D'ÉTÉ

24 JUIN - 19 JUILLET 2024

À Strasbourg ou en ligne

MODULE 1 -

Droit international des droits
de l'homme

24 juin - 5 juillet 2024

MODULE 2 -

Droit international humanitaire

8 juillet - 12 juillet 2024

MODULE 3 -

Droit international pénal

15 juillet - 19 juillet 2024

PROFITEZ d'une session de formation spécialisée
sous la direction des **meilleurs experts** en la
matière, originaires de différentes régions du
monde. Un enseignement unique et sur-mesure,

DISPENSÉ EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

INTÉRÊT ET PUBLIC VISÉ

Cette Session d'été permet une étude approfondie du droit international comparé des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international pénal sous la direction de **50 experts reconnus internationalement**.

Destinée à **toute personne intéressée** par les droits de l'homme et en particulier aux :

- **Étudiants, enseignants et chercheurs**
- **Membres de professions juridiques**
- **Fonctionnaires nationaux et internationaux**
- **Membres d'organisations non gouvernementales**
- **Particuliers, toutes professions confondues, intéressés par les droits de l'homme**

Un enseignement proposé en **deux langues** au choix

EN FRANÇAIS

OU

EN ANGLAIS

Un **format hybride** (en présentiel et en ligne) pour les cours en **FRANÇAIS**

En **présentiel** pour les cours en **ANGLAIS**



CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES DATES IMPORTANTES

MODULE 1 - DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

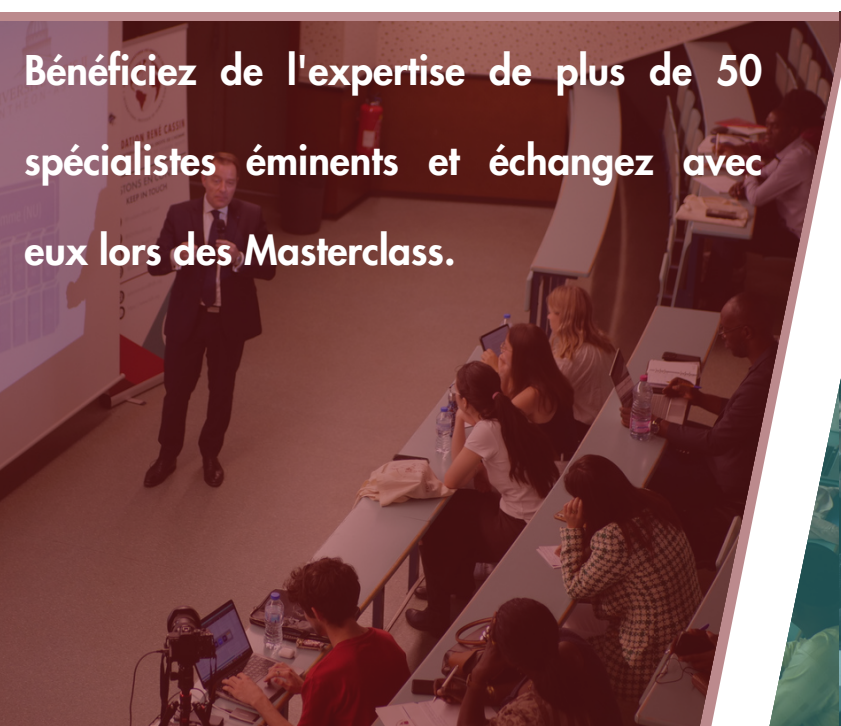
24 JUIN - 5 JUILLET 2024

MODULE 2 - DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

8 JUILLET - 12 JUILLET 2024

MODULE 3 - DROIT INTERNATIONAL PÉNAL

15 JUILLET - 19 JUILLET 2024



MODULE 1



DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

**LUNDI 24 JUIN -
VENDREDI 5 JUILLET 2024**

Des cours, conférences et séminaires animés par des **professeurs experts** dans leur domaine, mais également des **fonctionnaires d'organisations internationales** telles que les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe.

CONTENU DU MODULE

UNE CONFÉRENCE INAUGURALE

DES COURS FONDAMENTAUX :

- Le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de ses institutions spécialisées (5h30)
- Le système européen de protection des droits de l'homme (7h)
- Le système interaméricain de protection des droits de l'homme (3h30)
- Le système africain de protection des droits de l'homme (3h30)

DES COURS SPÉCIAUX :

- La Charte arabe des droits de l'homme (3h30)
- La protection des droits de l'homme en Asie (3h30)

3 MASTERCLASS SUR LES CARRIÈRES INTERNATIONALES (uniquement en présentiel)

DIPLÔME DE LA FONDATION RENÉ CASSIN (Séminaires de préparation, uniquement en présentiel)

UNE CONFÉRENCE SPÉCIALE (2h)

UNE CONFÉRENCE SUR RENÉ CASSIN (1h30)

UNE CONFÉRENCE DE CLÔTURE (2h)

MODULE 2



CICR

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

**LUNDI 8 JUILLET -
VENDREDI 12 JUILLET 2024**

Des cours dispensés par des spécialistes du **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**

CONTENU DU MODULE

COURS FONDAMENTAUX

- Introduction générale au droit international humanitaire
- Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : Défis pour le CICR et l'action humanitaire
- Champ d'application du droit international humanitaire (3h)
- Les défis contemporains du droit international humanitaire (1h)
- Protection des personnes et des biens (2h)
- Combattants et personnes participant directement aux hostilités (1h30)
- Protection des personnes détenues - CAI et CANI (1h30)
- Conduite des hostilités - Principes fondamentaux du droit international humanitaire (3h)
- Obligation de « respecter et de faire respecter » le droit international humanitaire - prévention, répression, réparation
- Mise en œuvre nationale du DIH ; responsabilité en cas de violations. Régime des sanctions (2h)
- Aperçu de la mise en œuvre nationale dans certains pays (1h)

ATELIERS INTERACTIFS : Les principes guidant l'action humanitaire (3h)



MODULE 3

DROIT INTERNATIONAL PÉNAL



**LUNDI 15 JUILLET -
VENDREDI 19 JUILLET 2024**

Des membres d'organisations internationales telles que la **Cour pénale internationale**, les **Nations Unies**, des **juges** et **professeurs éminents spécialisés dans le domaine**.

CONTENU DU MODULE

COURS FONDAMENTAUX

- Les sources du droit international pénal (3h30)
- Les juridictions du droit international pénal (2h)
- Coopération internationale en matière de justice pénale (3h30)
- Procédure pénale internationale et protection des droits de l'homme (1h30)
- Les crimes internationaux (3h30)
- Les formes de la responsabilité pénale internationale (3h30)
- Le juge interne et le droit international pénal (3h30)
- La représentation des victimes (2h)

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

CONFÉRENCE DE CLÔTURE (2h)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne uniquement : www.iidh.org

L'accès au formulaire d'inscription sécurisé nécessite préalablement l'ouverture d'un compte en ligne.

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : session@iidh.org

Conditions d'admission et modalités

L'admission définitive ne sera validée qu'après **réception des frais d'inscription** sur le compte bancaire de la Fondation.

Dates à retenir

- ***Date limite de sollicitation d'une aide financière*** : 3 juin 2024 à minuit heure française (GMT+1)
- ***Date limite d'inscription*** : 19 juin 2024 à minuit heure française (GMT+1)

DROITS D'INSCRIPTION

FORMATION COMPLÈTE (Modules 1, 2, 3) - Tarif préférentiel

- o Tarif en présentiel : 1300 euros
- o Tarif cours en ligne : 700 euros

MODULE 1 :

- Tarif en présentiel : 900 euros
- Tarif cours en ligne : 500 euros

MODULE 2 :

- Tarif en présentiel : 500 euros
- Tarif cours en ligne : 300 euros

MODULE 3 :

- Tarif en présentiel : 500 euros
- Tarif cours en ligne : 300 euros

Ces tarifs incluent 100 euros de frais de dossier, non remboursables, quel que soit le motif d'annulation.

En raison d'un partenariat avec les universités françaises, une réduction de -50% s'applique pour les étudiants inscrits dans une université française (sur présentation d'un justificatif de scolarité)

AIDES FINANCIÈRES

À titre exceptionnel, une aide financière peut être obtenue afin de couvrir partiellement les frais d'inscription. La demande doit être **faite lors de l'inscription sur le site de la Fondation**.

Toute demande d'aide financière doit impérativement être accompagnée des **documents suivants : CV, copies des diplômes, lettre de motivation et deux lettres de recommandation**.

L'examen des demandes d'aide financière est effectué par le Directeur de la Fondation et le Directeur des études. Le participant sera informé par courriel du résultat de sa demande. Aucun recours n'est possible.

Aucune aide financière additionnelle ne pourra être obtenue après la décision du comité.

En raison du nombre très limité d'aides financières pouvant être accordées par la Fondation, il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec les agences gouvernementales et intergouvernementales, les organisations internationales, les institutions académiques, les diverses fondations ou organismes et les donateurs susceptibles de leur fournir une aide financière.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement doit être effectué dès **réception d'une notification automatique** qui sera adressée par courriel uniquement.

Le paiement des frais d'inscription s'effectue uniquement par carte bancaire ou PayPal en ligne sur le site sécurisé de la Fondation.

Les frais de banque sont à la charge du participant.

En cas de difficultés pour régler vos frais d'inscription en ligne, merci de nous contacter via session@iidh.org afin que nous puissions vous proposer une solution alternative de paiement.

ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ

Depuis juin 2022, la Fondation René Cassin est détentrice du label **QUALIOPI** concernant **ses activités de formation** suite à un audit mené par l'**APAVE**, organisme agréé.

Ainsi, la **53ème Session d'été** est maintenant accessible aux financements délivrés par les **opérateurs de compétence (OPCO)**. Pour utiliser vos droits, nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur.



ENSEIGNEMENT EN LIGNE

- Retransmission en direct via la plateforme ZOOM.
- Emploi du temps établi sur le fuseau horaire France (GMT+1).
- Mise à disposition en REPLAY, à J+2.

(Pour le Module 2 les cours seront UNIQUEMENT retransmis en direct)

La date de l'évaluation finale sera transmise ultérieurement et tiendra compte de ce décalage.

La Fondation René Cassin décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'auditeur de se connecter à distance.

TEST FINAL DE CONNAISSANCES

- **Questionnaire à choix multiple (QCM)** portant sur l'ensemble des thématiques abordées lors des enseignements
- **Évaluation via support numérique** ; vous devez vous munir d'un équipement informatique et/ou d'un smartphone le jour de l'épreuve
- **Pour la formation en distanciel**, le test aura lieu en différé et à distance

**OBTENEZ UN CERTIFICAT DE
RÉUSSITE
OU UNE
ATTESTATION DE PRÉSENCE**



MODALITÉS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT

VOYAGE ET VISA

Nous attirons l'attention sur les conditions d'obtention d'un **visa Schengen court séjour** imposées par les autorités consulaires (informations complémentaires sur le site [France Visas](#)).

Il convient de vérifier **vos admissibilités** pour l'obtention d'un visa avant de procéder à votre inscription à notre Session d'été. En raison d'un traitement relativement long, il est recommandé de déposer votre demande de rendez-vous pour l'obtention de votre visa dès que possible.

Nous vous recommandons de payer vos frais d'inscription très rapidement afin d'obtenir votre lettre d'admission qui vous sera nécessaire à l'examen de votre demande d'obtention de visa.

La Fondation ne garantit pas la délivrance de votre visa et ne peut en aucun cas intervenir dans la procédure d'obtention de celui-ci.

Les frais de visa et de voyage sont intégralement à la charge du participant.

En cas d'annulation pour non-délivrance de visa, les frais d'inscription sont remboursables déduction faite de la somme de 100 euros correspondant aux frais de gestion de dossier, sur présentation d'un justificatif des autorités consulaires confirmant le refus de visa uniquement.

Cette demande doit être faite dans un délai raisonnable.

ASSURANCE SANTÉ/ACCIDENT

Il est obligatoire de souscrire une assurance personnelle couvrant vos frais de santé et de rapatriement valable pendant toute la durée de votre séjour en France. En aucun cas la Fondation ne prend en charge les frais médicaux et d'hospitalisation. Cette assurance doit être présentée aux autorités consulaires lors de l'examen de votre demande de visa.

MODALITÉS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT

- Un **hébergement en résidence universitaire** est proposé aux participants qui en auront fait la demande lors de l'inscription en ligne sur notre site internet.

Merci de noter que la réservation s'effectue du samedi au samedi.

Frais d'hébergement (*Chambre individuelle avec salle de douche privative*)

- 550 euros (28 nuitées)
- 360 euros (14 nuitées)
- 250 euros (7 nuitées)

Toute chambre réservée est intégralement due et non remboursable quel que soit le motif.

La Fondation n'est pas responsable des éventuelles difficultés liées aux conditions d'hébergement qui sont du ressort des responsables de la résidence universitaire.

- Chaque participant est également libre de rechercher à **titre individuel un logement par ses propres moyens.**

Office de tourisme de Strasbourg : <https://www.visitstrasbourg.fr/>

Location d'hébergement : <https://www.airbnb.fr/a/stays/Strasbourg>

MODALITÉS DE VOYAGE ET D'HÉBERGEMENT

PAIEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Le paiement des frais d'hébergement s'effectue en même temps que le paiement des droits d'inscription sur notre site internet.

- Par carte bancaire ou PayPal, sur le site internet sécurisé de la Fondation <http://www.iidh.org>
- Les frais de banque sont à la charge du participant

En cas d'absence, d'empêchement ou de non-obtention du visa, aucune somme versée ne sera remboursée au titre de votre hébergement.

RESTAURATION

Les frais de restauration sont à la charge des participants.

PRISE EN CHARGE PERSONNALISÉE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap.

La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.



RÉFÉRENTE HANDICAP

N'hésitez pas à joindre Mme Valérie BAUD-CANDAU (session@iidh.org)

Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.

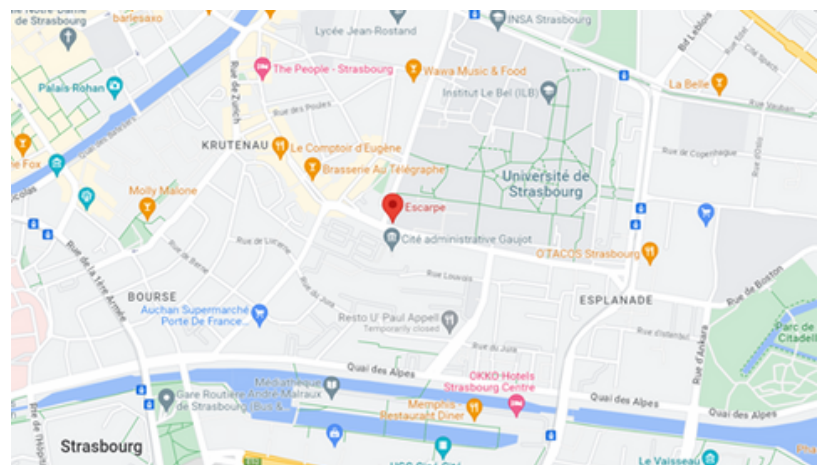
LIEU DE FORMATION



L'Escarpe, Université de Strasbourg,
11, rue du Maréchal Juin, 67000 Strasbourg

Les interventions en français et en anglais auront lieu simultanément dans deux amphithéâtres situés dans ce même bâtiment.

Toute l'équipe de la Fondation sera chargée du bon déroulement de la Session d'été et sera à votre disposition pour toutes questions afin que votre formation et votre séjour se déroulent dans des conditions optimales.



DIPLÔME DE DROIT INTERNATIONAL ET DE DROIT COMPARÉ DES DROITS DE L'HOMME

Le diplôme de droit international et de droit comparé des droits de l'homme est ouvert aux participants **inscrits au Module 1 (en présentiel)** possédant déjà des connaissances approfondies en droit international et en droit comparé des droits de l'homme.

Les candidats inscrits ont l'obligation de suivre des **séminaires de préparation** au Diplôme, **indépendants des cours et événements du Module 1.**

L'évaluation est également indépendante des épreuves du Module 1.

RÈGLEMENT DU DIPLÔME

ARTICLE **1** Candidature/ Accessibilité

Chaque candidat doit transmettre un dossier de candidature complet, sur place, à son arrivée le premier jour du Module 1.

Celui-ci doit obligatoirement comprendre :

- *Le formulaire d'inscription au Diplôme*
- *Un curriculum vitae*
- *Toutes références utiles (publications, justificatifs des expériences professionnelles, lettres de recommandations,...)*

Ce Diplôme est totalement distinct de l'évaluation finale destinée à vérifier les connaissances générales acquises pendant le Module 1 de la Session d'été.

ARTICLE **2** Calendrier

Le programme des séminaires de préparation sera transmis aux candidats lors d'une réunion de préparation au Diplôme qui aura lieu le premier jour du Module 1, le **lundi 24 juin 2024.**

Les épreuves du Diplôme auront lieu en présentiel, à Strasbourg, la deuxième semaine du Module 1.

RÈGLEMENT DU DIPLÔME

ARTICLE 3 Déroulé

1 – Une épreuve écrite

Un exercice écrit d'une durée de cinq heures.

Les candidats auront le *choix entre deux sujets* portant sur le droit international et le droit comparé des droits de l'homme.

Les candidats devront obtenir la **note minimum de 12/20** pour accéder à la deuxième épreuve.

2 – Un cas pratique / Soutenance

Un exercice pratique portant **sur l'étude d'un cas relatif aux systèmes universel ou régionaux de protection des droits de l'homme** : Comité des droits de l'homme des Nations Unies ; Cour interaméricaine des droits de l'homme ; Cour européenne des droits de l'homme ; Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Chaque candidat devra soutenir une **plaidoirie**, 24 heures après avoir tiré au sort son sujet.

Les candidats devront obtenir la **note minimum de 12/20** pour accéder à la dernière épreuve.

3 – Un exposé oral

Une présentation sous forme d'un **exposé-discussion d'un sujet tiré au sort**. Le candidat disposera de 2 heures de préparation sans documentation. Le sujet portera sur la protection internationale des droits de l'homme.

Pour être admis, les candidats devront obtenir la **note minimum de 12/20**.

ARTICLE 4 Jury

- Le jury des épreuves est constitué de personnalités hautement qualifiées et reconnues internationalement.

RÈGLEMENT DU DIPLÔME

ARTICLE 5 Modalités exceptionnelles

Exceptionnellement, lorsque le candidat n'atteint pas la moyenne exigée, mais s'est distingué au cours des différentes épreuves, le jury peut de manière discrétionnaire, sans possibilité de recours, accorder au candidat la **mention "CUM LAUDE"** qui lui donnera l'opportunité d'adresser un mémoire pour tenter d'obtenir le Diplôme.

Ce mémoire doit être adressé à la Fondation, au plus tard le 31 mars de l'année suivante. La délivrance du Diplôme est subordonnée à l'appréciation du mémoire par le jury.

ARTICLE 6 Recours

En cas d'échec à l'une des épreuves, le candidat dispose d'un **droit de recours** à faire valoir dans les **30 jours** suivants la diffusion des résultats.

Le recours devra prendre la forme d'un **courrier**, adressé directement au **Directeur de la Fondation** et qui présentera les éléments ou parties de la décision qui sont contestés et les raisons qui fondent cette contestation.

Il pourra être transmis par e-mail (session@iidh.org), par courrier simple ou par courrier recommandé à l'adresse suivante : Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme, 2 Allée René Cassin 67000 Strasbourg, FRANCE.

Il convient de rappeler qu'en cas d'échec au Diplôme, le candidat pourra se représenter autant de fois qu'il le souhaite lors des Sessions d'été ultérieures.

Droits d'inscription au Diplôme

150 euros (non remboursables),

indépendants des droits d'inscription au Module 1,

à régler sur place en début de Session

NOS PARTENAIRES

Strasbourg.eu
eurometropole

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

ALSACE
Collectivité européenne

Université

de Strasbourg



CICR



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BANQUE
POPULAIRE +X

FONDATION MARANGOPOULOS
POUR LES DROITS DE L'HOMME
(FMDH)



Conseil Interrégional des notaires
de la Cour d'Appel de Colmar-Metz



Chambre des notaires
du Bas-Rhin, du Haut-Rhin
et de la Moselle

Avec le soutien
de la Maison
Hermès

Avec le soutien de la
Représentation permanente du
Luxembourg auprès du Conseil de
l'Europe

Avec le soutien de la
Représentation permanente du
Danemark auprès du Conseil de
l'Europe

Avec le soutien de
Représentations permanentes
auprès du Conseil de l'Europe



FONDATION RENÉ CASSIN

“La méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité”



René Cassin

Pour toutes questions additionnelles, veuillez écrire à l'adresse suivante :

 **session@iidh.org**

RESTONS EN CONTACT

Notre site internet :



<http://www.iidh.org>

Nos réseaux sociaux :



Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme



@FondationReneCassin



@fondationrenecassin



@IIDHStrasbourg